

Paris, le vendredi 26 avril 2013.

UN NOUVEAU DIPLÔME PROFESSIONNEL POUR ENCADRER LES RANDONNÉES EN MOTO TOUT-TERRAIN

L'option "Moto verte" du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) "Guide de véhicules terrestres motorisés" (Guide de VTM) est officiellement reconnue.

Ce CQP créé à l'origine pour le quad en 2008 pour encadrer à titre rémunéré les balades ou les randonnées, permet désormais à tous les guides professionnels de remplir leurs obligations réglementaires.

La formation à ce diplôme, d'une durée maximale de 245 heures, dont 75 heures de stage en entreprise, aborde les éléments de pilotage en Tout - Terrain, les aspects mécaniques utiles, la dimension juridique et environnementale en lien direct avec la circulation sur les voies ouvertes en milieu naturel et enfin des notions élémentaires de gestion des activités.

Pour plus de renseignements, il convient de contacter les organismes de formation habilités dont la liste est publiée sur le site de la FFM, www.ffmoto.org, rubrique "Diriger/encadrer" puis "Guide en randonnée" ou en cliquant ici.



Le Service Communication